COMMISSARIAT AUX COMPTES

commissaire aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

VERSAILLES GRAND PARC
OFFICE DE TOURISME

OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VERSAILLES GRAND PARC

Association loi 1901
Siège social : 1 place du Maréchal Lyautey
78000 VERSAILLES
Registre National des Associations n°W784000174

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

827 973 025 RCS Nanterre - SAS au capital de 273 000 €
Société de commissariat aux comptes - 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY
Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26 email : cdetre@cdeconseil.com

Christian Detre
COMMISSARIAT AUX COMPTES

commissaire aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

VERSAILLES GRAND PARC
OFFICE DE TOURISME

OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VERSAILLES GRAND PARC
Association loi 1901
Siège social : 1 place du Maréchal Lyautey
78000 VERSAILLES
Registre National des Associations n°W784000174
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale de l'Office de Tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VERSAILLES GRAND PARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note intitulée « *changement de règlementation comptable* » page 9 de l'annexe relative au changement de méthode comptable consécutif à l'application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce règlement prévoit que seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, et qui n'auraient pas été constatés en son absence, peuvent être présentés en résultat exceptionnel. En conséquence, les aides, remboursements et indemnités liés aux charges d'exploitation sont comptabilisés en diminution des charges d'exploitation et les charges et produits sans lien direct avec un événement majeur et inhabituel ne sont plus présentés en résultat exceptionnel.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les informations fournies dans l'annexe. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport financier prévu à l'article 11 des statuts ne nous ayant pas été communiqué à ce jour, comme le prévoit l'article R. 232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mai 2026.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 20 mai 2026

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	87 120	4 219	82 901	
Autres immobilisations incorporelles	7 622	7 622	0	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	67 866	32 207	35 659	33 533
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 107		2 107	2 107
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**164 715**	**44 048**	**120 667**	**35 640**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	81 849		81 849	67 948
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients usagers et comptes	25 382	2 474	22 908	25 633
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	34 658		34 658	15 668
Charges constatées d'avance	14 254		14 254	9 370
Valeurs mobilières de placement	30 730		30 730	30 730
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	685 621		685 621	826 160
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**872 493**	**2 474**	**870 018**	**975 509**
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	**1 037 208**	**46 522**	**990 686**	**1 011 149**

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	125 482	125 482
Autres		
Report à nouveau	583 359	592 193
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**-96 363**	**-8 834**
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	**612 479**	**708 841**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	**612 479**	**708 841**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	**0**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	**0**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84	
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	58 384	28 666
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 657	102 849
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	163 734	145 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 428	9 153
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	13 920	16 018
TOTAL DETTES	**378 207**	**302 308**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**990 686**	**1 011 149**

	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	476 322	394 914	81 408	21%
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	713 419	436 144	277 275	64%
Dont parrainages		-5 449		
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	992 400	1 066 015	-73 615	-7%
Versements des fondateurs ou consommation de la				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges		2	-2	-100%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés			0	
Autres produits	24 883	23 864	1 019	4%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 207 024**	**1 920 939**	**286 085**	**15%**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	795 940	627 201	168 739	27%
Variation de stocks	-13 900	-62 899	48 999	-78%
Autres achats et charges externes	404 549	414 402	-9 853	-2%
Aides financières				
Impôts et taxes et versements assimilés	28 997	35 262	-6 265	-18%
Salaires et Traitements	812 893	683 685	129 208	19%
Cotisations sociales	270 731	228 025	42 706	19%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 202	12 094	5 108	42%
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	-211	293	-504	-172%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**2 316 201**	**1 938 064**	**378 138**	**20%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-109 178**	**-17 125**	**-92 053**	

	Exercice au 31/12/25	Exercice au 31/12/24	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	**12 815**	**8 503**	**4 312**	**51%**
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de changes				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de				
PRODUITS FINANCIERS	**12 815**	**8 503**	**4 312**	**51%**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières				
CHARGES FINANCIERES	**0**	**0**	**0**	
RESULTAT FINANCIER	**12 815**	**8 503**	**4 312**	**51%**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-96 363**	**-8 623**	**-87 740**	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0**	**0**	**0**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0**	**0**	**0**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**	**0**	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices		211	-211	-100%
Total des produits	**2 219 839**	**1 929 442**	**290 397**	**15%**
Total des charges	**2 316 201**	**1 938 275**	**377 926**	**19%**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-96 363**	**-8 834**	**-87 529**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			0	
Prestations en nature	106 050	94 337	11 713	12%
Bénévolat			0	
TOTAL	**106 050**	**94 337**	**11 713**	**12%**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	0	0	0	
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	106 050	94 337	11 713	12%
Personnel bénévole	0	0	0	
TOTAL	**106 050**	**94 337**	**11 713**	**12%**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Désignation de l'association : OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VERSAILLES GRAND PARC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 990 686 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 96.363 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

Evénements postérieurs à la clôture et perspectives à venir

NEANT

Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

Conformément à ses statuts mis à jour en 2022, l'Office de Tourisme et des Congrès a pour objet :

- l'accueil, l'orientation et l'information des visiteurs;
- l'animation du tissu touristique local et la fédération des acteurs du tourisme du territoire, le développement et la promotion de la destination, notamment par la commercialisation de produits et de prestations touristiques, d'opérations de communication et par la participation à des événements professionnels;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un politique de promotion du tourisme à l'échelle du territoire intercommunal.

Pour réaliser son objet, l'association se propose de vendre les biens ou services qu'elle pourrait produire, de commercialiser des prestations de service touristiques dans les conditions prévues par les dispositions légales relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 de l'ANC, modifié par le règlement ANC n° 2022-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses debase :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 décrites ci-dessous
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Changement de règlementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'association applique les dispositions du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023.

Ce règlement vient modifier le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et les règlements successifs qui lui ont succédé.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025.

Cette nouvelle règle de présentation n'a aucun impact sur le résultat net de l'Association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Immobilisations incorporelles : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Immobilisations incorporelles : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat et autres coûts directement attribuables au coût de revient des marchandises. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.
Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre, la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions affectées à un projet spécifique, lorsqu'elles n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice, font l'objet d'un fonds dédié.

Cotisations

Elles constituent l'exécution d'une obligation contractuelle résultant de l'adhésion. Aussi, elles ont été rattachées aux produits de l'exercicede référence, c'est-à-dire à la période couverte par l'adhésion.

Rémunération des dirigeants

L'information sur la rémunération des dirigeants n'est pas fournie car celle-ci permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Engagement de retraite

Conformément aux dispositions légales et règlementaires, aucune provision pour engagements de retraite n'est comptabilisée.
La valorisation au 31 décembre 2025 des droits acquis aux salariés à ce titre ne revêt pas un caractère significatif.

Effectif moyen

L'effectif moyen au 31/12/2025 est de 22 salariés.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 622		0	7 622
- Concessions, brevets et droits assimilés		87 120		87 120
Immobilisations incorporelles	**7 622**		**0**	**94 742**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		12 522		12 522
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 756	2 587		55 343
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**52 756**	**15 110**	**0**	**67 886**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 107			2 107
Immobilisations financières	**2 107**			**2 107**
ACTIF IMMOBILISE	**62 486**	**102 230**	**0**	**164 715**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	0	4 219		4219
Immobilisations incorporelles	**0**	**4 219**	**0**	**4 219**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		556		556
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 223	12 426	0	31 650
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**19 223**	**12 984**	**0**	**32 207**
ACTIF IMMOBILISE	**19 223**	**17 202**	**0**	**36 425**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 76 400 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 107		2 107
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	25 382	25 382	
Autres	34 658	34 658	
Charges constatées d'avance	14 254	14 254	
Total	**76 400**	**74 293**	**2 107**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FAE	2 088
Total	**2 088**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	7 622			7 622
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
	7 622			**7 622**
Répartition des dotations et reprises				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	125 482				125 482
Report à Nouveau	592 193	-8 834			583 359
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 834	8 834		96 363	- 96 363
Situation nette	**717 675**				**612 479**
Subventions d'Investissement					
Provisions réglementées					-
TOTAL DES FONDS PROPRES	**708 841**			**-96 363**	**612 479**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 319 823 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	84	84		
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes Rattachés	122 657	122 657		
Dettes fiscales et sociales	163 734	163 734		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 428	19 428		
Produits constatés d'avance	13 920	13 920		
Total	**319 823**	**319 823**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	25 334
PROVISION PR CONGES PAYES	45 000
PROVISION PRIMES FIN ANNEE	33 797
CHARGES SOCIALES S/ C.P.	16 000
CHARGES SOCIALES S/PRIMES	12 505
FPC et TA	4 546
CFE	105
Total	**137 288**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AV	14 254		
Total	**14 254**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AV	13 920		
Total	**13 920**		

Les PCA correspondent à :

- Adhésions 2025 : 13 920 euros